



## **PROGRAMME DE FORMATION**

Programme de formation prévu à l'article R519-12 du Code monétaire et financier pour les intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement

Intitulé de la formation : Formation IOBSP niveau – 40 heures

### Objectifs :

- Acquérir les compétences professionnelles requises à l'exercice de la profession d'intermédiaire en opération de banque et service de paiement,
- Permettre l'inscription au registre unique de l'ORIAS,
- Connaitre et maîtriser les obligations réglementaires, juridiques, financières ainsi que les missions liées à la profession d'IOBSP.

### Compétences :

Les compétences à acquérir se décomposent en 5 parties : un tronc commun et 4 modules. Le tronc commun a pour objectif d'acquérir les bases de connaissances dans le domaine du crédit. Très généraliste, il permet d'avoir une vision globale du marché du crédit, de ses composantes et de son fonctionnement. Les 4 modules ont pour objets :

- le crédit à la consommation et crédit de trésorerie
- le regroupement de crédits
- les services de paiement
- le crédit immobilier

A l'issue de la formation, le stagiaire a les compétences et les connaissances pour devenir intermédiaire en opération de banque, plus communément appelé courtier en prêt.

### Public visé :

Toute personne souhaitant exercer le métier de courtier en crédit IOBSP.



Il n'y a pas de diplôme nécessaire pour s'inscrire à la formation. Cette formation s'accompagne obligatoirement d'une expérience professionnelle permettant l'inscription à l'ORIAS.

Prérequis :

Il est nécessaire d'avoir une expérience de 1 an dans les trois dernières années, dans le domaine de la banque avec la gestion d'un portefeuille client.

Bloc de compétences :

Cette formation n'est pas accessible par blocs de compétences.

Débouchés :

Courtier en crédit ou mandataire d'intermédiaire en crédit.

Suite de parcours :

La formation permet de travailler, immédiatement dans le domaine du crédit.

Passerelles :

Avec l'IOBSP niveau 3 : passer tous les modules de l'IOBSP 40 heures sauf celui abordé dans l'IOBSP niveau 3.

Equivalences :

Pas d'équivalences.

Durée de la formation : 40 heures

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

Au moyen d'un accès e-learning, le stagiaire étudiera l'ensemble des savoirs et techniques nécessaires au métier d'IOBSP/MIOBSP. Le temps minimum de formation est de 40 heures. Ce temps prend en compte :



- L'étude des cours sur e•learning
- Les contrôles de connaissances et études de cas fournis par l'organisme de formation



Le responsable pédagogique est à la disposition de chaque stagiaire pour toute question, par mail à [contact@orica.fr](mailto:contact@orica.fr), par téléphone au 03.62.26.36.50, ou sur l'outil e-learning (question posée en direct).

### Modalités d'évaluation :

Chaque module se termine par un contrôle de connaissances. A l'issue de la formation, chaque apprenant aura passé 5 contrôles de connaissances et plusieurs études de cas.

L'ORIAS, l'organisme qui délivre l'habilitation et le numéro pour devenir Intermédiaire en Opération de Banque, nous impose un taux de réussite 70% en moyenne. De notre côté, chaque module est validé lorsque l'apprenant a obtenu une note supérieure à 70% sur le contrôle de connaissance du module.

## Contenu – déroulement du programme

### La formation de tronc commun

- 1) Savoirs généraux
  - a) Origine de la formation obligatoire
  - b) Présentation du secteur du crédit
  - c) Les différents types de crédits
  
- 2) Connaissances générales du crédit
  - a) Etude du crédit
  - b) Les composantes du crédit bancaire
  
- 3) Les régimes matrimoniaux
  - a) Le régime de la communauté légale réduite aux acquêts
  - b) Les contrats de mariage
  - c) Les changements dans un régime matrimonial
  - d) Le pacs
  - e) La sci
  
- 4) Les grandes notions de l'analyse financière
  - a) Qu'est-ce qu'un bilan comptable ?
  - b) Pourquoi apprendre à lire et à comprendre un bilan comptable ?
  - c) Comment lire et interpréter un bilan comptable ?
  - d) Les revenus du dirigeant
  
- 5) Notions générales sur l'assurance emprunteur
  - a) Choix de l'assurance
  - b) Les risques couverts par l'assurance
  - c) La convention AERAS
  - d) Le questionnaire de santé
  - e) Le marché de l'assurance-emprunteur
  - f) La loi Hamon

- 6) L'accès à la profession
  - a) Qualification juridique
  - b) Dérogations
  - c) Obligation d'immatriculation et sanction
  - d) Catégories d'inscription
  - e) La règle de non-cumul
  - f) Conditions d'inscription
  - g) Le passeport européen
  
- 7) Le marché et ses acteurs
  
- 8) Les normes et calculs du crédit – savoir utiliser une calculatrice
  - a) Le taux d'endettement
  - b) Le reste à vivre
  - c) La calculatrice

## Module 1 : Crédit à la consommation et crédit de trésorerie

- 1) Le domaine d'application des règles du crédit à la consommation
- 2) Les différents types de crédits
- 3) La période précontractuelle
- 4) La conclusion du contrat
- 5) L'exécution du contrat
- 6) Exercices et cas pratiques

## Module 2 : Regroupement de crédits

- 1) But d'un Rachat de Crédit
- 2) Approche du surendettement
- 3) Les chiffres
  - a) Volume
  - b) Environnement concurrentiel

- 4) Le cas particulier du réméré
- 5) L'écosystème du regroupement de crédits
  - a) Les banques
  - b) Les notaires
- 6) Les fichiers FICP, FCC, FIBEN
- 7) Cas pratiques

### Module 3 : Les services de paiement

- 1) L'environnement réglementaire des services de paiement
- 2) Les différents services de paiement

### Module 4 : Le crédit immobilier

- 1) Les projets du client
  - a) Acquisition d'un logement ancien
  - b) Acquisition d'un terrain constructible
  - c) Construction d'un logement (CCMI ou hors CCMI, archi, ...)
  - d) Travaux sur un logement existant
  - e) Renégociation de prêt immobilier
  - f) Le rachat de soultte
  - g) Le viager
- 2) Les types de prêts immobiliers
  - a) Les prêts conventionnés (PAS, PEL)
  - b) Le PTZ
  - c) Les prêts amortissables
  - d) Les prêts in fine
- 3) La destination du logement
  - a) Résidence principale
  - b) Résidence secondaire
  - c) Résidence locative



- 4) Les différents types de garantie du prêt immobilier
  - a) Garantie hypothécaire
  - b) IPPD
  - c) Cautionnement personne physique
  - d) Cautionnement mutuel
- 5) La constitution d'un dossier de financement
- 6) Les différentes phases d'un projet immobilier
- 7) De la signature du compromis de vente jusqu'au déblocage des fonds